

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur Denis BLOUET, Maire

Etaient présents : MR : AMBROSIN, GEBLER, MALLET, HAUUY, ROGER, SPENDOLINI,
MMES: CASPAR, KREUTZ, REINERT, HAFNER, BRUSINI,
KOCHERSPERGER, WEINMANN, MITHOUARD, GONCALVES.

Absent Excusés : MR FILLIUNG, BESANCON (procuration donnée à Mme CASPAR).
MME SCHMITT.

Le Conseil Municipal désigne Madame FARINE Aurélie, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance. Elle est accompagnée de Mr AMBROSIN chargé de la rédaction du compte rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10.

Il demande à l'assemblée si elle accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la mise à disposition d'une maison communale pour des réfugiés ukrainiens. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

12/22 Vote du compte administratif - budget général

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, ainsi que du compte administratif de cet exercice. Après avoir exposé et expliqué ces comptes, le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		1 039 534.95 €
Recettes		1 253 582.19 €
Résultat de l'année		214 047.24 €
Résultat reporté		139 567.71 €
Soit résultat	Excédent	353 614.95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		367 034.16 €
Recettes		414 603.45 €
Résultat de l'année		47 569.29 €
Résultat reporté		- 3 609.08 €
Soit résultat	Excédent	43 960.21 €
Restes à réaliser	Dépenses	60 986.84 €
	Recettes	0.00 €
	Déficit	- 60 986.84 €
Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de		17 026.63 €

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
- en réserve obligatoire en investissement – art. 1068	17 026.63 €
- article 002 – excédent antérieur reporté	336 588.32 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion et le compte administratif 2021 du budget général.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget général et d'affecter les résultats comme présentés.

13/22 Vote du compte administratif - budget eau potable

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, ainsi que du compte administratif de cet exercice. Après avoir exposé et expliqué ces comptes, le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses		18 399.96 €
Recettes		117 815.42 €
Résultat de l'année		99 415.46 €
Résultat reporté		190 694.66 €
Soit résultat	Excédent	290 110.12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		51 040.42 €
Recettes		16 754.00 €
Résultat de l'année		- 34 286.42 €
Résultat reporté		17 026.14 €
Soit résultat	Déficit	17 260.28 €
Restes à réaliser	Dépenses	33 822.05 €
	Recettes	31 515.00 €
	Résultat	- 2 307.05 €
Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de		19 567.33 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
- en réserve obligatoire en investissement – art. 1068		19 567.33 €
- article 002 – excédent antérieur reporté		270 542.79 €

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 MARS 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion et le compte administratif 2021 du budget eau potable.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget eau potable et d'affecter les résultats comme présentés.

14/22 Vote du compte administratif - budget assainissement

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, ainsi que du compte administratif de cet exercice. Après avoir exposé et expliqué ces comptes, le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses		225 653.74 €
Recettes		356 445.32 €
Résultat de l'année		130 791.58 €
Résultat reporté		54 133.25 €
Soit résultat	Excédent	184 924.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		1 572 686.46 €
Recettes		1 203 499.58 €
Résultat de l'année		- 369 186.88 €
Résultat reporté		1 365 227.83 €
Soit résultat	Excédent	996 040.95 €
Restes à réaliser	Dépenses	1 582 867.90 €
	Recettes	574 520.42 €
	Résultat	- 1 008 347.48 €
Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de		12 306.53 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
- en réserve obligatoire en investissement – art. 1068		12 306.53 €
- article 002 – excédent antérieur reporté		172 618.30 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion et sur le compte administratif 2021 du budget assainissement.

En conséquence,

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 MARS 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget assainissement et d'affecter les résultats comme présentés.

15/22 Cession de terrain – parcelle Section 5 n°443a/53

Mr et Mme Castany souhaitent acquérir la portion de parcelle Section 5 n° 368 jouxtant leur propriété. Pour mémoire, cette parcelle avait été rétrocédée à la commune par ses parents pour un élargissement du sentier qui n'est plus d'actualité. Néanmoins, la commune souhaite conserver ce sentier.

Par délibération n°58/21 du 8 juillet 2021, le conseil municipal a donné son accord de principe pour cette cession. L'arpentage a été réalisé et le service des domaines a évalué le montant de la parcelle à céder : 1 ares 86 répartis de la manière suivante 90 m² évalués à 30.58 €/m² et 96 m² évalués à 5 €/m² soit la somme de 3 232.20 € hors taxes. Mr et Mme Castany ont approuvé cette transaction.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la vente par acte de vente administratif de la parcelle :

- Ban de Corny
- Lieu-dit : Les Sabrés
- Section 5 parcelle n° 443a/53 d'1 ares 86.

Au prix de 3 232.20 € hors taxes

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du service des domaines,
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette cession de la Section 5 parcelle n°443a/53 d'1.86 ares par acte de vente en la forme administrative à Mr et Mme Castany au prix de 3 232.20 € HT.

16/22 Achat de terrain – parcelles Section 15 n°551/552/553

La commune souhaite procéder à l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessous appartenant à Mr Viller pour les intégrer à la voirie communale.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'achat par acte de vente administratif des parcelles suivantes dont le prix pourrait être de 2€ du m² :

Ban de Corny
Lieu dit « les Hautes Quemines »
Section 15 Parcelles

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 MARS 2022**

- N°551 de 0.01 ares
 - N°552 de 0.26 ares
 - N°553 de 0.20 ares
- Soit 94 € HT.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette acquisition de la Section 15 parcelles n°551,552 et 553 d'une surface totale de 0.47 ares par acte de vente en la forme administrative au prix de 94 € HT.

17/22 Désignation d'un représentant au Syndicat d'initiative du Val de Metz

L'association intercommunale dénommée « Syndicat d'Initiative du Val de Metz » a été créée et inscrite au Registre des Associations en date du 21 Juillet 1956. Elle comporte 21 communes adhérentes dont Corny-sur-Moselle.

Au cours de son existence, le Syndicat d'Initiative a connu plusieurs années de pleine activité et d'opérations diverses qui lui ont permis de connaître son apogée jusqu'en 2005.

Depuis cette date, en raison de l'absence d'activités, de problèmes liés à la nomination de nouveaux représentants calquée sur les échéances municipales, de l'intégration des communes dans d'autres structures intercommunales pour les unes, communauté de communes Mad-et-Moselle pour les autres, l'essoufflement puis l'inexistence de fait caractérisent cette association.

La Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, siège du Syndicat d'Initiative souhaite, en conséquence, procéder au cours du 3^e trimestre de cette année, à la dissolution du Syndicat d'Initiative.

Il est proposé de désigner Mr Ambrosin pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mr Ambrosin pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution du Syndicat d'Initiative du Val de Metz.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 MARS 2022

18/22 Mise à disposition d'un logement pour les réfugiés Ukrainiens

Le conflit qui se déroule actuellement en Ukraine a imposé à des milliers de réfugiés de fuir leur pays. Le Maire a consulté par téléphone les membres du conseil municipal pour leur proposer de mettre à disposition un logement communal à titre gratuit pour héberger une famille de réfugiés ukrainiens.

Le Conseil Municipal est invité à entériner cette proposition

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition une maison communale pour accueillir des réfugiés ukrainiens, dont le nombre dépendra de la composition des familles et des conseils des services sociaux.

La séance est close à 20h43

Délibérations n° 12/22 à 18/22

Emargements des membres présents :

Denis BLOUET Maire		Sandra WEINMANN	
Daniel AMBROSIN 1° Adjoint		Stéphanie REINERT	
Nicole KREUTZ 2° Adjoint		Claudine SCHMITT	Excusée
Guy MALLET 3° Adjoint		Anthony GEBLER	
Christine GONÇALVES 4° Adjoint		Carole BRUSINI	
Isabelle CASPAR		Florian ROGER	
Marcel SPENDOLINI		Chantal KOCHERSPERGER	
Martine MITHOUARD		Pierre FILLIUNG	Excusé
Robert HAUUY		Michel BESANCON	Excusé
Marie-Michelle HAFNER			